REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Ouverture de la quarante –deuxième (42ème) session de la commission universitaire nationale.

La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe " A" de l'ouverture de la quarante-deuxième(42ème) session de la commission universitaire nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur, les maîtres de conférences classe « A » justifiant de cinq (5) années d'exercice effectif en cette qualité peuvent faire acte de candidature et sont invité(e)s à télécharger sur le site web www.mesrs.dz , le canevas de présentation du dossier de candidature.

Les formulaires de candidature devront être renseignés par les intéressé(e)s et visés le responsable de l'unité d'enseignement et de recherche d'affectation.

Il est fortement recommandé de respecter le canevas de présentation du dossier de candidature

Le dossier devra être déposé : en copie format papier et en copie électronique format compact Disc (CD)

Auprès du secrétariat permanent de la commission universitaire nationale par les établissements ou, en cas de nécessité impérieuse, par le ou la candidat(e), au plus tard :Le jeudi 27 juin 2019